

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n° 2020-077 en date du 17 JUILLET 2020
Portant sur la désignation du représentant au CNAS**

L'an Deux Mille Vingt, le dix-sept juillet à 13 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Omnisport « André VENUAT » de AUZANCES, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Date de convocation du Conseil 10/07/2020.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 59	Votants : 62	POUR : 62
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 0	Exprimés : 62	

Présents : MM., DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, ROULLAND, GRANGE, DESCLOUX, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOULOT, SIMONET B, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIERE, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, VIALTAIX, LUQUET A, D'HULSTER, BERGER, MEANARD, FONTVIELLE, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY, GRASS, FAUCHER.

Pouvoirs : MM., LE CORRE a BERTHON, JAMME a SIMON, DESGRANGES a VENTENAT.

Secrétaire de séance : Monsieur Brice SIMONET.

Rapporteur : Pierre DESARMENIEN, Président.

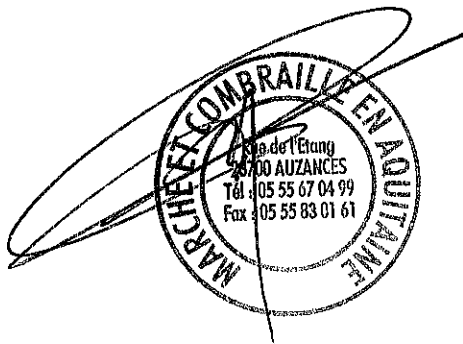
La Communauté de Communes doit désigner le représentant au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Le Conseil Communautaire, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré désigne, à l'unanimité, en tant que représentant de la Communauté de Communes le conseiller communautaire suivant :

Représentant
PAYARD Christian

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 7 septembre 2020
Pour copie conforme, le 7 septembre 2020

Le Président,
Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20200717-2020-077-DE
Date de télétransmission : 07/09/2020
Date de réception préfecture : 07/09/2020